

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, seize Décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

Étaient présents : Daniel BERTARD, Paulo DE OLIVEIRA, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE.

Étaient excusés : Jean-Pierre GEORGE qui a donné procuration à Fabienne FERNANDEZ, Frédéric BELIN qui a donné procuration à Gilbert MARCHAL, Patrick LAGODA qui a donné procuration à Pascal LAFONT.

Étaient absents : Alexandre FLAMMANG, Fabrice HOUDART, Anaïs PAURISSE.
Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ

DECISION SUR LA MISE EN PLACE DU PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'enquête effectuée auprès des parents d'élèves en scindant les différentes tranches horaires qui pourraient éventuellement être mises en place et qui portent sur une amplitude de 7 h 30 à 18 h 30. 1 seul élève serait présent de 17 h 30 à 18 h 30, il est donc décidé à l'unanimité de ne pas mettre en place cette tranche horaire.

Après étude des différentes demandes et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place au titre expérimental le périscolaire du 3 Janvier au 30 Juin 2017.

Le périscolaire fonctionnera les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 15 h 45 à 17 h 30. Le Mercredi de 7 h 30 à 8 h 30.

La participation par enfant est fixée à 2,50 € de 7 h 30 à 8 h 30, 2,00 € de 15 h 45 à 16 h 30 et 2,50 € de 16 h 30 à 17 h 30.

VIREMENTS DE CREDIT

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les virements de crédit n° 2 et 3 ont été effectués sur le budget de la Commune.

Affiché le 20 Décembre 2016

Le Maire,
Gilbert MARCHAL